BULLETIN MUNICIPAL

N° 33 JANVIER 2024

LISSAC-SUR-COUZE

Château de Laporte

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	2
Travaux réalisés en 2023	3
Projets pour 2024 - Budget primitif 2023	4
L'école	5
Services publics	6
Collecte des déchets SIRTOM	7 et 8
FDEE	9
Lac du Causse - Station Sports Natures	10 et 11
Urbanisme - Informations diverses	12
Agglomération de Brive	13
Point multimédia - Instance	14 et 15
Recensement 2024 - Réglementation	16 et 17
Les Associations	18 à 26
Magazine - Patrimoine - Histoire locale	27 à 31
Etat civil 2023 - Agenda 2024	32

www.lissacsurcouze.fr

LE MOT DU MAIRE

L'année 2023 vient de s'achever et le bilan au niveau mondial n'incite guère à l'optimisme, entre la guerre en Ukraine qui se poursuit, le terrorisme qui tue des innocents, partout à travers le monde, en particulier dans le conflit israélo-palestinien, mais aussi en France où à nouveau, un professeur, Dominique Bernard est tombé, lâchement assassiné pour juste avoir fait son métier d'enseignant.
Souhaitons que 2024 voit progresser la paix et l'amitié entre les peuples. L'exemple du 20ième siècle avec son lot de conflits mondiaux et de génocides devraient inciter l'humanité à plus de tolérance et de bienveillance. Ce n'est malheureusement pas le cas lorsque l'on voit par exemple, la montée de l'antisémitisme. Nous ne devons pas accepter que les vents mauvais de l'histoire reviennent. Nous devons transmettre sans relâche aux jeunes générations les leçons de notre passé et leur rappeler les valeurs de respect, d'humanisme et d'acceptation de l'autre.

◇

2024 verra l'ouverture de la salle de sports, qui portera le nom de Mathieu Bosredon, champion handisport. Ce bel équipement, construit sur notre territoire par notre Communauté d'Agglomération, permettra d'accueillir de nouvelles équipes dans le domaine des sports de pleine nature. En particulier, le site devrait accueillir l'équipe suisse d'aviron dans les jours précédents les JO de Paris, en juillet prochain. Une fois de plus, notre lac du Causse bénéficiera d'une renommée internationale, comme ce fut le cas en 2023 avec les championnats du Monde militaire de Triathlon. Les sportifs venus de tous les continents ont été enchantés par nos paysages et le président du CISM (Conseil International du Sport Militaire), a indiqué qu'il serait souhaitable que de nouvelles compétitions d'envergure mondiale se déroulent ici. Le sport doit être vecteur de paix et de fraternité entre les peuples.

◇

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux et vous souhaiter une excellente année 2024 porteuse de tous vos espoirs, empreinte de joies, de moments de convivialité et de bonheurs partagés.

Noël CROUZEL

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023

♦ Réfection de la voirie n°3 : route de Grandmont-Bas et accès au hameau du Coustal
Ces travaux de voirie ont été réalisés mi novembre. Après appel d'offres, l'entreprise DEVAUD TP a été retenue. Le linéaire correspond au secteur situé entre le carrefour dans le village de Grandmont-Bas et la limite avec la ville de Brive à Biars, y compris l'accès au hameau du Coustal.

Montant HT des travaux:
64.400 €

Subventions :
Dans le cadre du Fonds de Soutien Territorial 2023, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a participé à hauteur de 16.380 €.

Reste à charge pour la Commune :
48.020 €

Chantier achevé lors de l'automne 2023.

Tous les montants sont donnés H.T.

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023 (suite)

♦ Modification de la sortie du chemin du Ruisseau (VC n°22) sur la Route Départementale n°59 :

Cette sortie présentait un caractère dangereux, car l'accès débouchait en plein virage de la RD59. Le manque de visibilité était un réel problème pour les usagers. Les travaux de modification ont été réalisés mi-novembre. La Commune a sollicité une aide exceptionnelle auprès du CD19 et de l'ETAT au titre des amendes de police ; fonds mobilisables pour des travaux liés à la sécurité routière.
Montant HT des travaux : 14.050 €

Subventions :
Dans le cadre du plan de contractualisation 2021-2023, le Conseil Départemental de la Corrèze a participé à hauteur de 5.620 €. (40 %)
Fonds provenant des amendes de police : 4.918 € (35 %)

Reste à charge pour la Commune : 3.512 € (25 %)

♦ Piste forestière : reprofilage de la piste forestière dite « chemin de Puyjubert»
Poursuite de la rénovation des piste forestières communales. Ces pistes avaient été aménagées dans les années 1990 et depuis cette date, seul un simple entretien courant avait été réalisé. Il a été décidé de refaire la couche de roulement par apport de matériaux sur le chemin de Grandmont à Puyjubert. La commune de Larche a réalisé les mêmes travaux sur son secteur.

Travaux réalisés par l'entreprise PIGNOT TP en novembre 2023
Montant HT des travaux : 20.950 €

♦ Réfection de la voirie n°21 :
chemin de la Manaudie *(photo ci-contre)*
Ces travaux de voirie ont été réalisés mi novembre.
Montant HT des travaux : 15.510 €
Dans le cadre du Fonds de Soutien Territorial 2021, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a
participé à hauteur de 7.473 €.

♦ Accès à la parcelle communale AH 510 au Perrier :
réalisation de l'enrobé en novembre 2023
Montant HT des travaux : 10.430 €

LES TRAVAUX OU PROJETS PRÉVUS POUR 2024

♦ **Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques** au Saulou.

Il s'agit de la deuxième tranche des travaux dans la continuité de ceux réalisés en 2022 à la Micauderie. Nous dépendons du planning de la Fédération Départementale de l'Energie Electrique. Ils seront programmés par la FDEE sur 2024/2025.

♦ **Travaux de voirie** : poursuite du programme annuel de réfection des voies communales

♦ **Rénovation de l'éclairage public** : dans le cadre du plan « Eclairons demain » porté par la FDEE (cf article page 9), suite à l'état des lieux, il s'avère que les lampadaires à globes nuisent à l'environnement. En effet, la luminosité est diffusée dans toutes les directions et en particulier vers le ciel nocturne. Ceci est une source de pollution lumineuse. L'objectif sera de remplacer les points lumineux par des équipements à LED et dont les faisceaux seront orientés vers le sol. Actuellement la FDEE de la Corrèze procède aux études avant travaux et réalisera ce projet en 2024/2025.

♦ **Programme national ponts :** Initié par le plan de relance de l'Etat en décembre 2020, le Programme National Ponts accompagne les collectivités pour une meilleure connaissance et un meilleur entretien de leurs ouvrages d'art.

Piloté par le CEREMA, il permet une meilleure connaissance du patrimoine des communes pour assurer la surveillance et l'entretien des ouvrages. Pour Lissac, nous sommes concernés par un seul ouvrage, c'est-à-dire le pont sur la Couze entre le Soulier et la Forge, à cheval sur les communes de Chasteaux et Lissac. Suite au diagnostic, des travaux devront être réalisés ; les études approfondies sont en cours.

♦ **Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes** : ce projet annoncé l'an dernier ne sera pas réalisable suite à une étude approfondie. En effet, l'intégration des panneaux en remplacement de la toiture ardoise (exigence de Mme l'Architecte des Bâtiments de France) ne garantit pas une étanchéité dans le temps. Le projet est donc abandonné.

LE BUDGET PRIMITIF 2023 (en €)

dépenses	FONCTIONNEMENT	**1 092 222,65**	dépenses	INVESTISSEMENT		**505 701,60**
charges à caract. général		470 347,04		RAR	BP	Total
charges de personnel		227 550,00	Op. d'équipement	115 701,60	390 000,00	505 701,60
Atténuation de produits		3 500,00	Emprunts		0,00	0,00
charge de gestion courante		45 107,46	Solde d'exécution négatif			0,00
charges financières		0,00				
charges exceptionnelles		1 200,00				
dotation aux provisions		0,00				
dépenses imprévues		0,00				
Op. d'ordre de transfert entre sections		1 725,00				
virement section d'investissement		342 793,15				
résultat reporté 2022 si négatif		0,00				
recettes	FONCTIONNEMENT	**1 092 222,65**	recettes	INVESTISSEMENT		**505 701,60**
Atténuation de charges		5 000,00	Subv investissement	21 174,00	22 660,00	43 834,00
produits des services		35 280,00	emprunts et dettes			0,00
impôts taxes		359 683,00	FCTVA		17 821,85	17 821,85
dotations participations		91 092,00	Taxe aménagement		5000,00	5000,00
autres produits gestion courante		14 150,00	Amortissement réseaux électriques		1559,00	1559,00
Produits financiers		0,00	Amortissements Bâtiments - installations		166,00	166,00
Produits exceptionnels		0,00	Excédents fonct capital			83 994,49
Reprise sur provisions		0,00	Virement section fonct			342 793,15
résultat reporté 2022 si positif		587 017,65	Solde d'exécution positif			10 533,11
sommes provenant du compte administratif 2022						

IMPÔTS DIRECTS perçus en 2023 *(Taux d'imposition communaux entre parenthèses, inchangés entre 2002 et 2022 - Baissés en 2023)*

L'ancienne taxe d'habitation est entièrement compensée pour le budget communal par la perception de la taxe foncière précédemment perçue par le Département

Taxe sur le foncier bâti : 236.711 € (33,5 %)

Taxe sur le foncier non bâti : 15.180 € (69 %)

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.830 € (8,7 %)

L'ECOLE

◇ **Les effectifs** : Pour cette année scolaire 2023/2024, la répartition des élèves du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Saint Cernin de Larche / Lissac sur Couze est la suivante :

Lissac sur Couze			Saint Cernin de Larche	
Mme MOURIGAL	8 en MS et 12 en GS		Mme GUILLON	19 en maternelle (1TPS 4PS 14 MS)
Mme PARENT	8 en CP et 15 en CE2		Mme COMBES	13 en CM1 et 5 en CM2
Mme GOUGHBAR	19 en CE1			
Total	**62 élèves**			**37 élèves**

L'effectif total sur le RPI est de 99 élèves (contre 97 un an plus tôt).
4 TPS seront scolarisés en janvier 2024. Ce qui portera l'effectif à 103 élèves. Les effectifs sont stables et nous devons nous en féliciter.

Projets pédagogiques :
Communs aux deux écoles :
● Un projet commun sur le thème des jeux olympiques sera décliné dans les différentes classe du RPI.

● Toutes les classes auront un projet commun sur les thèmes des pays du monde, du voyage et des Jeux Olympiques

● La fête des écoles aura lieu le dimanche 23 juin 2024 à Lissac avec un spectacle des élèves suivi d'un repas proposé par l'APE .

● Plusieurs randonnées ont eu lieu autour du lac du Causse pour la journée du sport scolaire le 21 septembre 2023.

● Randonnée USEP pour les cinq classes le 3 octobre à Saillac (photo ci-contre), chasse aux trésors, photos à replacer sur une carte…

● Toujours dans le cadre des JO l'USEP propose un séjour de trois jours et deux nuits à Bugeat en fin d'année scolaire. Le budget reste encore à affiner.

A l'école de Lissac :
● inscription au projet « dis moi dix mots » édition 2024 évidement lié au sport et aux JO

● Différents spectacles pour les grands et les petits (JMF, spectacle de Planète mômes)

● Peut être un projet de danse urbaine avec la compagnie Hervé Koubi pour les plus grands en attente de validation par l'inspection académique.

● Différentes rencontres sportives USEP au stade de Saint Pantaléon

Divers :
Pendant l'été, les revêtements de sol ont été remplacés dans la classe des maternelles et dans celle des CE1. Des travaux de peinture ont été aussi réalisés dans cette même classe.

Le prix du repas de cantine passe à 2,75 € au 1er janvier 2024.

Randonnées au lac du Causse, à Saillac et sortie au théâtre de Brive

SERVICES PUBLICS

L'ETAT, souhaitant offrir un accès facilité aux services publics à toute la population, a pris la décision de mettre en place des espaces **France Services**. Il s'agit d'un guichet unique pour faciliter toutes les démarches administratives.
Notre canton en compte deux, un à Mansac et un à Noailles.

Quels services publics ?

- Caisse allocation familiale CAF
- Assurance maladie
- DGFIP (Finances publiques)
- Assurance retraite (Carsat)
- Justice
- Pièces d'identités, cartes grises …
- Mutualité Sociale Agricole MSA
- Pôle emploi
- La Poste

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Voici les coordonnées du plus proche :
3 place de la mairie 19600 NOAILLES
05.55.85.82.30
noailles@france-services.gouv.fr

Horaires : Tous les matins de 8 h 45 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 16 h 45 les lundi, mardi et jeudi
14 h 00 à 16 h 30 les mercredi et vendredi
samedi de 9h00 à 12h00

Gendarmerie nationale

La gendarmerie nationale se réorganise au niveau local.
Le point d'accueil de Brive est accessible uniquement sur RDV ou sur convocation.

BRIGADE DE LARCHE
2 chemin Tabatin 19600 LARCHE
05.55.85.31.98
Horaires d'ouverture :
le Lundi : de 08h00 à 12h00
le Mardi : de 14h00 à 18h00
le Mercredi : de 08h00 à 12h00
le Jeudi : de 14h00 à 18h00
le Vendredi : de 08h00 à 12h00
le Dimanche et les jours fériés : de 09h00 à 12h00, et/ou de 15h00 à 18h00 (en fonction du jour concerné)

POINT D'ACCUEIL de MALEMORT
05.55.86.08.12
Horaires d'ouverture :
Lundi : 14h15 - 18h00
Mardi : 08h15 - 12h00
Mercredi : 14h15 - 18h00
Jeudi : 08h15 - 12h00
Vendredi : 14h15 - 18h00
Samedi : 08h15 - 12h00 et 14h15 - 18h00
Dimanche : fermé
Jour férié : 09h15 - 12h00 ou 15h15 - 18h00

GENDARMERIE COB DE BRIVE-LA-GAILLARDE LARCHE

La Gendarmerie met à disposition des habitants de son territoire l'application PanneauPocket.
Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens des informations de prévention qui les concernent, comportement à tenir en cas de situation d'urgence, alertes cambriolages, cas de risques majeurs. Cette solution est gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité.

SIRTOM

Rappels des consignes de tri :

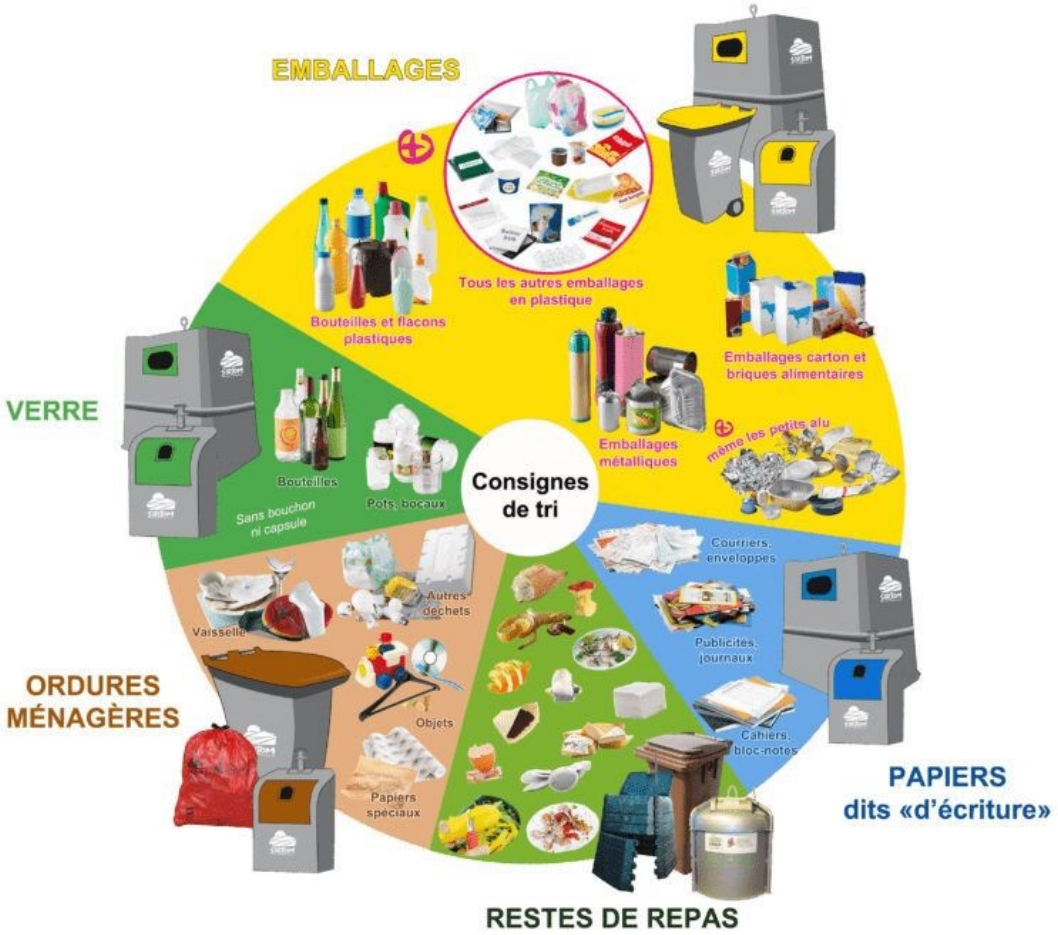

Pensez à rentrer les bacs marrons et jaunes dès que le ramassage est effectué.
Ils ne doivent en aucun cas rester en permanence au bord des routes.

Les déchèteries :

Le maillage des 18 déchèteries sur le territoire du SIRTOM permet à chaque usager de bénéficier de cet équipement à moins de 15 km de son domicile. Leur accès est gratuit et réservé aux habitants des communes adhérentes au SIRTOM de la Région de Brive.

L'ensemble des usagers peut accéder à la déchèterie en utilisant :

• des véhicules légers attelés ou non d'une remorque
• des fourgons tôlés ou camionnettes, d'un poids total en charge maximum de 3,5 tonnes, non attelés, de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres

La déchèterie la plus proche de Lissac sur Couze est située à Saint-Pantaléon de Larche.
Horaires d'ouverture :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9H - 12H	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé
14H - 18H	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé

Tri à la source des biodéchets

La prévention des déchets

Le nombre de déchets et assimilés produits en un an par les français est en moyenne de 597kg par habitant. Sur le domaine du SIRTOM en Corrèze, il est de 548kg ; ce qui représente 1,5kg par jour et par habitant également. La prévention des déchets est ainsi « toute mesure prise avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet ». Elle agit en amont du traitement des déchets ce qui a pour effet de les réduire au maximum.

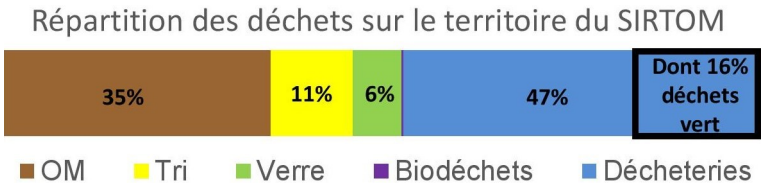

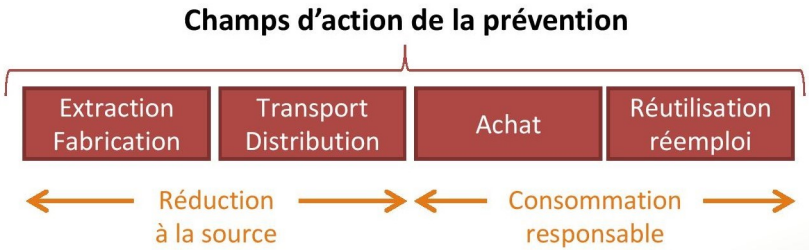

Une solution de tri à la source des biodéchets a été mis en place par le SIRTOM en 3 points :

◇ Déploiement d'une collecte des biodéchets en porte à porte dans les villes les plus urbaines Brive, Malemort, Saint Pantaléon.)
◇ Déploiement d'une collecte en rapport volontaire dans les communes aux centres-bourgs denses (19 communes à ce jour).
◇ Compostage individuel dans les autres communes les moins denses, c'est la cas de Lissac en particulier.

Le broyage des végétaux :

Depuis 10 ans, les déchets verts sont assimilés aux déchets ménagers et leur brûlage est interdit. L'arrêté du 28 juillet 2023 donne l'autorisation de brûlage du 1er octobre au 14 février et du 1er juin au 30 juin à plus de 50 m des habitations. (Voir article page 17) En dehors de ces périodes, autorisation de brûlage avec dérogation pour les agriculteurs et les professionnels.

L'évolution des tonnages

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DV (kg/hab/an)	65,02	56,89	57,25	62,07	84,25	78,06	84,89	92,42	90,12	91,78	86,74	104,48	94,43
DV (tonnes)	8 427	8 596	8 696	9 473	12 831	11 833	12 887	14 031	13 743	13971	13191	16 250	14 665

Le compostage individuel :

C'est le seul moyen sur la commune de Lissac de traiter les bio déchets. Le SIRTOM rappelle à ce sujet qu'il dispose toujours des composteurs à prix réduits. Les modalités d'inscriptions pour un retrait de composteur sont disponibles en mairie. Plusieurs modèles sont disponibles avec des capacités allant de 400 L à 1 m³, et des prix variant de 20 € à 100 €

FDEE (Fédération Départementale de l'Energie Electrique)

Pose d'une borne de recharge

Dans le cadre du déploiement de la transition écologique, une borne de recharge électrique a été installée sur le parking de la base nautique, au cœur du centre de tourisme du Causse Corrézien. Elle a été co-financée par la CABB et la FDEE. Deux connecteurs de 22 kW sont disponibles. Dix syndicats départementaux d'énergies de Nouvelle-Aquitaine ont constitué un groupement afin de développer l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables grâce au déploiement d'infrastructure de recharge sur leur territoire. De cette association est né le réseau MOBIVE.

Vous trouverez sur le site internet **https://mobive.fr** toutes les informations utiles comme les types de bornes installées et leur disponibilité en temps réel, le service d'abonnement, les tarifs, l'assistance, etc...

Borne IRVE sur le parking de la base nautique

De plus, pour faciliter l'accès à la recharge, une application pour smartphones a été créée.

Grâce à l'application MOBIVE, retrouvez en quelques clics où et comment recharger votre véhicule électrique en Nouvelle-Aquitaine avec une électricité d'origine 100 % renouvelable.

Plan « Eclairons demain »

La Commune de Lissac a décidé de s'inscrire dans l'opération « Eclairons Demain » portée par la FDEE 19, opération ayant pour but de remplacer des luminaires vétustes et souvent énergivores.

Ce remplacement de luminaires vétustes permettra de bénéficier de gains d'énergie avec le passage au lampes LED.
La FDEE 19 apporte aux communes l'expertise nécessaire pour déterminer les gains d'énergie et orienter les choix sur les travaux à exécuter et sur l'optimisation des différents contrats d'électricité. Pour ces raisons, la FDEE réalise un inventaire exhaustif des consommations en électricité de l'éclairage public de chaque commune concernée par l'opération « Eclairons Demain ».

Pour la Commune de Lissac, les études sont en cours et le remplacement des anciennes lampes par des LED se fera courant 2024 et 2025. Le secteur du Perrier est le premier concerné, car les points lumineux sont anciens et ne répondent plus aux critères environnementaux, en particulier pour limiter la pollution nocturne.

BILAN DE LA SAISON 2023 AU LAC DU CAUSSE

par BRIVE TOURISME

Les animations de l'été : 3 temps forts d'animations ont rythmé l'été autour du Lac du Causse :

1. Les activités plage, dont la fréquentation avait été pénalisée par la canicule en 2022, ont retrouvé un nouveau souffle cette année, même si 4 dates ont du être annulées pour cause de pluie cette fois-ci. En complément des activités enfants l'après-midi, les cours du Lac ont permis à près de 900 personnes de découvrir de 19h à 20h trois fois par semaine des activités telles que le taï-chi, la zumba et le body balance (bien-être).

2. Les Nocturnes du Causse ont attiré près de 20% de spectateurs de plus que l'année passée, avec 6 000 personnes comptabilisées en 6 dates. La programmation, qualitative et variée, a permis une fréquentation constante, quelle que soit la date.

3. Les Guinguettes du dimanche soir s'affirment comme un incontournable des soirées estivales de la région, avec 4 800 personnes présentes tout au long des 6 dates de la saison, ce qui représente une augmentation de 27% par rapport à l'année passée, la seule guinguette de clôture atteignant même un record de 3 500 participants. L'accent a été particulièrement mis cette saison sur une organisation plus responsable de l'événement au travers de :

- l'usage de matériel réutilisable (les nappes en tissu ont remplacé le papier, utilisation d'éco-cup pour les guinguettes, …)
- la gestion des déchets (mise en place du tri sélectif, cendriers en verre -réemploi- sur chaque table, …)
- la valorisation des circuits courts (restauration assurée par des producteurs locaux via les Marchés de producteurs de pays, ventes aux buvettes de bières et vins locaux)
- Un lien fort avec le territoire et ses acteurs :

- 7 étudiants en CDD travaillent toute la saison sur les animations
- 21 000€ de bénéfices ont été reversés aux associations locales venues tenir les buvettes, leur permettant ainsi de disposer de fonds pour l'animation sur leurs communes tout au long de l'année.

Les tendances au niveau des hébergements :

▶ Après une progression importante en 2022 (+22%), le nombre de séjours est stable à +1,79% avec 3 404 séjours.

▶ En revanche le site du Causse n'échappe pas à la tendance nationale de séjours plus courts: la durée d'un séjour baisse de 6% à 3,35 jours en moyenne.

▶ A contrario le nombre de personnes par séjour augmente de 8,5% pour s'établir à 2,68 personnes par séjours, faisant progresser le nombre de nuitées de +3,8% avec 30 530 nuitées comptabilisées sur l'année.

▶ La grande majorité des séjours (60%) concerne la partie camping (+4% /2022) et 15% les gîtes (+14,7% / 2022).

▶ La clientèle reste très majoritairement d'origine française (75%), et réside à 4h de la destination (Limousin, Aquitaine, Pays de Loire, Auvergne.)

▶ Les étrangers sont plus présents que l'année précédente (+10%). Ainsi, les néerlandais représentent 7% des réservations suivis des allemands 6%, des britanniques 4% et des belges 3%.

▶ Globalement, on note un raccourcissement de la haute saison, du 15 juillet au 26 août ; la moitié des réservations se réalisent en 3 mois, du 1er février au 30 avril, et 30% d'entre elles se font par téléphone.

▶ E-réputation : la note moyenne des avis clients est de 8.6/10 (vs 8/10 en 2022).

Lac du Causse

Toute l'actualité du Causse est accessible par les adresses suivantes :

www.brive-sports-nature.fr
www.campingdulacducausse.com

L!SSAC 100%GAILLARDE

STATION SPORTS DE PLEINE NATURE DU CAUSSE CORREZIEN (suite)

TRAVAUX 2023

Pour un montant de :
2.613.160€
Subventionné à hauteur de
1.530.000€ (58,6%)

CAMPING et GITES

Pour un montant de :
127.500€

SITE DU CAUSSE

Pour un montant de :
2.307.660€

BASE NAUTIQUE

Pour un montant de
178.000€

Exemples de travaux réalisés en 2023 :

➢ **Fin des travaux du site de préparation des Jeux olympiques avec la construction d'un espace sportif** d'un montant de 1.997.162 € et des subventions de 1.450.000 €
Les travaux, qui ont débuté en octobre 2022, s'achèvent en ce mois de janvier 2024. *(photo ci-dessous)*

➢ **Réhabilitation du chemin Lacustre 126 950 € (subv. 80 000 €)**

➢ **Changement des menuiseries et des peintures extérieures de la Base nautique. Montant des travaux 178.000 €**

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme : geoportail de l'urbanisme

Rappel : tous les documents du PLU en vigueur depuis septembre 2022 sont disponibles en ligne sur le site de la mairie, mais aussi sur le géoportail de l'urbanisme.
L'adresse est : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr
Pour déposer en ligne tous les dossiers d'urbanisme, il est nécessaire de passer par le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Le lien est sur le site www.lissacsurcouze.fr/elaboration-plu

Focus sur un point du règlement du PLU : Implantation des groupes de climatisation

Le règlement écrit du PLU mentionne que les groupes de climatisation ne doivent pas être implantés en vue du domaine public. Mais parfois les contraintes techniques ne laissent pas le choix aux propriétaires.

Ce cas a bien été envisagé dans le cadre de la réglementation avec l'idée simple suivante : utiliser des caches occultants en bois comme sur la photo ci-contre. Ils permettent le fonctionnement normal du groupe, tout en préservant l'esthétique, en particulier dans les zones en co-visibilité des monuments historiques protégés par les contraintes réglementaires.

Exemple de cache en bois

INFORMATIONS DIVERSES

♦ **Démographie :** L'INSEE a publié les derniers chiffres de population. Au 1er janvier 2024, la population municipale de Lissac était de 670 habitants, et la population totale s'élève à 692 habitants.

♦ **Encombrants :** Une benne destinée à recevoir les encombrants sera mise à disposition du public durant une semaine en juin 2024 sur la place dans le bourg de Lissac.

♦ **Sècheresse :** suite à la sècheresse de l'été 2022, La Commune avait déposé une demande auprès de l'Etat afin d'obtenir un éventuel classement en état de catastrophe naturelle. L'arrêté interministériel du 3 avril 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel en date du 3 mai 2023. La commune de Lissac sur Couze a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la période du 01/07/2022 au 31/12/2022 conformément à l'article L.125-1 du code des assurances.

♦ **Parc de jeux au Perrier :** Ce terrain multisports situé au Perrier, a été remis en état et complété de buts de handball et de paniers de basketball ; il est ouvert à tous les habitants de Lissac. Les utilisateurs sont tenus de respecter les lieux et sont responsables de son bon état d'entretien.

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Transfert de compétence sur les ALSH au 1er septembre 2024 :

Lors du conseil communautaire du 6 novembre dernier, il a été approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive concernant le transfert de la compétence ALSH aux communes concernées, au changement de catégorie de 5 compétences, au changement d'appellation des compétences optionnelles et la prise d'une nouvelle compétence "Production et gestion d'énergies renouvelables d'équipements ou d'infrastructures communautaires avec possibilité d'adhérer à des SEM ou des SPL"
Depuis la création de la grande agglomération, conformément aux statuts de 2015, la CABB exerçait sur une partie de son territoire la compétence pour l'enfance jeunesse dans le cadre de l'accueil des 3-17 ans le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires dans les structures suivantes : ALSH Les P'tits Loups à Juillac, ALSH Causse Tot à Jugeals Nararеth, ALSH Couleurs Loisirs à Saint-Bonnet-l'Enfantier, ALSH Les Enfants de la Couze à Larche. Afin d'harmoniser la même politique en matière d'enfance jeunesse sur l'intégralité de ses communes, la CABB va restituer cette compétence aux communes concernées le 1er septembre 2024.

Pour notre secteur, la compétence sera transférée aux communes de l'ex-communauté de communes Vézère Causse, avec le projet de l'intégrer au syndicat du collège et de la piscine de Larche. Afin de préparer la rentrée de septembre 2024, des réunions entre élus ont lieu régulièrement depuis novembre pour définir les modalités pratiques et le futur fonctionnement.

PROMOTION DE LA PROFESSION DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Depuis plusieurs années, les Assistant(e)s Maternel(le)s voient leur nombre décroître progressivement.
Afin d'encourager des vocations, le Relais Petite Enfance, dans le cadre de ses missions, a notamment pour objectif de faire connaître et valoriser le métier d'Assistant(e) Maternel(le), en partenariat avec le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département de la Corrèze et la Caisse d'Allocation Familiale.
L'Assistant(e) Maternel(le) est un professionnel de la petite enfance qui accueille des enfants à son domicile, ou en Maison d'Assistant(e) Maternel(le) (MAM).
Devenir assistant(e) maternel(le) ne s'improvise pas : cette profession est conditionnée par une formation initiale de 120 heures, financée par le Conseil Départemental. Elle permet d'aborder entre autre des thèmes comme : les besoins fondamentaux de l'enfant, sa sécurité physique, mentale et affective, la responsabilité civile et pénale de l'Assistant(e) Maternel(le), l'initiation aux gestes de premiers secours… Elle s'effectue en deux temps : 80 heures avant d'accueillir les enfants, puis 40 heures dans les trois ans suivant le premier accueil. A l'issue du premier cycle et de la réussite aux épreuves, un agrément est délivré par le Président du Conseil Départemental qui vaut autorisation à accueillir un ou plusieurs enfants. Son renouvellement est conditionné par la validation de la seconde partie de la formation.
Par la suite, des droits à la formation continue sont ouverts dès la première heure travaillée.
La PMI assure un suivi de ces professionnels(le)s : informations, renouvellement d'agrément…
Au quotidien, le Relais Petite Enfance les accompagne par le biais d'animations, de réunions à thèmes, d'informations sur leur contrat de travail, sur la formation continue …
La Caisse d'Allocations Familiales facilite l'installation de nouveaux professionnels en participant au financement d'aménagements adaptés aux-tout petits, par le biais de la « prime d'installation ». Pour les MAM, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive peut également financer une partie des travaux d'aménagement ou l'acquisition de matériel.
En tant que professionnel(le), vous aurez la possibilité d'organiser votre journée au regard des compétences acquises : rythme de l'enfant, accompagnement vers l'autonomie, activités d'éveil, participation aux animations des Relais Petite Enfance, Ludothèque, Médiathèque…

Si vous êtes intéressé(e), le Relais Petite Enfance (RPE) se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires.

Pour les communes de Saint-Pantaléon de Larche, Mansac, Brignac-La-Plaine, Cublac, Larche, Lissac-sur-Couze, Saint-Cernin de Larche, Chasteaux, Chartrier-Ferrière, Nespouls, Estivals : vous pouvez contacter le RPE de Saint-Pantaléon de Larche au 05.55.23.57.91 ou écrire à nathalie.maziero@agglodebrive.fr

POINT PUBLIC MULTIMEDIA

La mairie de Saint Pantaléon de Larche propose un atelier informatique adulte pour les débutants à raison de 1 heure par semaine.
Ainsi qu'une vingtaine de modules ciblés pour les non débutants.

Tablette smartphone débutant	Internet favoris messagerie contact recherche	Traitement de texte (Word) débutant	Créer un livre photo (NOUVEAU LOGICIEL) calendrier photo
Découvrir et maîtriser divers applications utiles Tablette smartphone confirmé	NOUVEAUTÉ Windows 11	Atelier rangement tri de son PC	Traitement de texte (Word) confirmé
Google Photos Google Drive Cloud (PC, Tablette, Smartphone)	Créer une vidéo à partir de ses photos	Tableur Excel (mise en forme, calcul)	Vider son appareil photo sur le PC, commander ses photos sur internet + classer ses photos + apprendre à créer un objet photo
Clé USB, disque dur externe, extraire un CD audio sur le PC, créer une clé USB audio	Environnement Google (actualités, youtube, maps, traductions, keep, agenda, livres) PC, tablette, smartphone	Facebook, Messenger (messagerie instantanée) PC, Tablette, Smartphone	**DATE DE DÉBUT DES COURS LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**
Deezer PC, Smarthphone, Tablette Fonctionnement enceinte bluetooth (sans fil)	TV en direct, Revoir Radio en direct, réécouter (Podcasts), PC, Tablette, Smartphone	Whatsapp, messagerie instantanée Uniquement Smartphone	

Les ateliers et modules auront lieu le Lundi, le Mardi, le Mercredi, le Jeudi et le Vendredi matin au Point Public Multimédia de l'Espace Culturel Charles Ceyrac de St Pantaléon de Larche. Possibilité de s'inscrire tout au long de l'année.

ATTENTION PLACES LIMITÉES !!! Le Tarif est de 40€ pour les habitants de St Pantaléon, St Cernin, Chasteaux, Lissac, Chartrier et de 80€ pour les autres.

Pour tous renseignements et inscriptions veuillez contacter
VINCENT AUBAUX : Tél : 05.55.86.92.96 OU Mail : ppm.stpanlarche@gmail.com

Espace Culturel Charles Ceyrac

Crédit photos : AdobeStock.com. Imprimeur : SAS Le Club

INSTANCE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE

Entre Vézère et Couze

Instance de Coordination pour l'Autonomie
Canton de Saint Pantaléon de Larche

L'Instance de Coordination pour l'Autonomie du Canton de Saint Pantaléon de Larche a cessé ses activités au 31 Décembre 2023.

Le Conseil Départemental de la Corrèze reprend en gestion directe au 1er Janvier 2024

- La Téléassistance
- La Coordination
- L'Information

Au sein d'un Guichet Unique

CORREZE AUTONOMIE

Un numéro d'Appel Unique

05.55.19.19.19

24h/24 7j/7

Coordinatrice de secteur

Nadine MARQUES

Le Service Portage des Repas reste associatif et indépendant

06.86.78.37.03

Eric LENEVEU

Marie-Rose FERNANDES

La cotisation annuelle 2024 est fixée à 15 €.

Le prix de la journée alimentaire au 1er janvier 2024 est de 12,30 €.

La question du nom de l'association et la révision des statuts seront étudiées au début de cette année 2024. Le Noël de l'instance s'est déroulé le 13 décembre dernier à la salle des fêtes de Saint-Cernin.

RECENSEMENT 2024

Cette année, a lieu le recensement de la population de notre commune pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer des projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés entre le 18 janvier et le 17 février 2024.

Comment cela se passe ?
Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **31 janvier** ?
Contactez la mairie au **05.55.85.33.21** ou par mail **mairie@lissacsurcouze.fr**

Deux agents recenseurs ont été recrutés. Merci de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil.
Mme Isabelle TRAVERSAT **Mme Maria-Christine PAILLER**

Pourquoi êtes-vous recensés ?
Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements…

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :
- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies…
- **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements…

Pour toute information concernant le recensement de janvier 2024, veuillez contacter la mairie.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

RAPPELS SUR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Un nouvel arrêté préfectoral réglementant les usages du feu, a été pris le 28 juillet 2023 (téléchargeable sur le site de la Préfecture https://www.correze.gouv.fr/). Il ne modifie pas les règles de l'ancien arrêté (règles rappelées ci-dessous) ; la nouveauté réside dans l'instauration de **l'obligation légale de débroussaillement** autour des constructions sur un rayon de 50 mètres. Les travaux sont à la charge du propriétaire de la construction. L'article L131-12 du code forestier précise : *« le propriétaire, ou l'occupant, des fonds voisins compris dans le périmètre soumis à cette obligation ne peut s'opposer à leur réalisation par celui de qui résulte l'obligation et à qui en incombe la charge ou par celui à qui ce dernier a donné son accord écrit ou tacite pour les effectuer en application de l'article L. 131-14. Il peut réaliser lui-même ces travaux. En cas de refus d'accès à sa propriété, l'obligation de débroussaillement ou de maintien en état débroussaillé est mise à sa charge. »*

Rappel des périodes pour l'usage du feu :

| Période orange (du 15/02 au 31/05 et du 01/07 au 30/09)

Le brûlage est strictement interdit (dérogations possibles pour les professionnels dont les agriculteurs).

| Période verte (du 01/10 au 14/02 et du 01/06 au 30/06)

Le brûlage est autorisé dans les cas suivants :

- Le désherbage thermique ;
- Le brûlage des déchets végétaux résultant de l'obligation de débroussaillement : ces déchets sont ainsi assimilés, par cohérence, à ceux produits par les activités agricoles et forestières dont le brûlage est autorisé ;
- Le brûlage des déchets végétaux produits sur des parcelles de terrain (bois, champs...) **non attenantes à l'habitation**.

Une **période rouge** d'interdiction totale peut être instituée par arrêté préfectoral si les conditions climatiques le justifient.

En résumé, dans les secteurs urbanisés, le brûlage des déchets végétaux issus des enclos d'habitation reste interdit tout au long de l'année. Les déchets concernés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Décibels et respect du voisinage

L'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 règlemente les travaux de jardinage et bricolage.
Ces nuisances concernent notamment l'utilisation des tondeuses et autres outils de jardin à moteur, des équipements de bricolage à moteur et des soirées tardives.
Ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00
Le respect de ces horaires permettra, à n'en pas douter, d'entretenir de bons rapports de voisinage. Le tapage nocturne se définit sur une base simple : aucun bruit ne doit être perceptible du voisinage immédiat. Respecter la tranquillité de ses voisins, c'est faire acte de civisme.

CRÉATION D'ENTREPRISES À LISSAC

♦ Changement de gérants au restaurant « Le Relais de Lissac » dans le bourg
Depuis le mois de juin 2023 le restaurant situé dans le centre-bourg de Lissac, dont les murs sont propriété de la commune, a changé de gérance. Jean-Paul NABOULET, associé à Benjamin et Claudine DOS SANTOS ont repris l'établissement. Ils vous proposent une cuisine traditionnelle de grande qualité, mettant en valeur les produits de notre terroir.

Nous souhaitons à ces nouveaux entrepreneurs la bienvenue à Lissac et nous espérons que vous serez nombreux à utiliser leurs services. S'il existe d'autres nouveaux commerçants ou artisans installés récemment sur Lissac, nous les prions de bien vouloir nous excuser de ne pas les avoir cités et nous leur demandons de bien vouloir se faire connaître à la mairie pour une publication dans un prochain bulletin.

SOCIETE DE CHASSE DE LISSAC

Avec 27 adhérents sur la saison 2022-2023, nos effectifs sont en légère baisse. Nous pourrions accueillir plus de chasseurs en acceptant systématiquement des résidents hors de la commune mais ce n'est pas le choix du Conseil d'Administration. Nous préférons privilégier une chasse de qualité pour les pratiquants lissacois en limitant la pression sur le petit gibier et avec des personnes choisies, partageant la même éthique.

Le 25 mars 2023, le repas communal du chevreuil a pu se tenir et ce sont 139 convives qui ont enfin pu se réunir autour du repas préparé par les chasseurs, coachés en cuisine par notre ami Francis METELLUS. Nous rappelons que ce repas est ouvert à tout le monde sur inscription ; cette année il se déroulera le samedi 6 avril 2024.

Sur les espèces chassées…

Les populations de chevreuils se portent bien, tant à l'échelle de la Corrèze qu'à l'échelle de la commune. Ainsi, nous bénéficions de 22 attributions (bagues) sur le territoire qui devraient se faire sans difficulté. A partir de janvier, pour renforcer les effectifs de chacune de nos deux structures, cette espèce est chassée avec nos amis de la Société de Chasse de Saint Cernin de Larche.

Sur le sanglier, au niveau départemental, les prélèvements sont relativement stables mais tout en traduisant une hausse des prélèvements (et donc des populations) sur la Basse Corrèze. Cette hausse se retrouve donc indéfectiblement sur notre territoire…
Ainsi, des dégâts chez les particuliers sont régulièrement signalés sur les secteurs de Froidefond Bas et de Gramont. L'équipe sanglier couvre les communes de St Cernin de Larche, Chavagnac (24) et Lissac sur Couze. Quand on nous les signale, nous sommes attentifs à maintenir une certaine pression de chasse sur ces secteurs mais le sanglier a un comportement erratique et ne reste pas toujours à côté du lieu de son crime !

En raison du changement climatique et du développement des surfaces boisées, toutes les projections démontrent que cette espèce ne peut que s'accroître… La meilleure des solutions pour prévenir les dégâts reste donc de clôturer les jardins !

Pour l'espèce renard, malgré ce que certains extrémistes déconnectés voudraient faire croire en attaquant les arrêtés préfectoraux permettant sa chasse, les effectifs se portent bien. Sur notre commune, ce sont 21 renards qui ont été prélevés sur la saison, que cela soit en tir d'été, en piégeage ou en battue. N'hésitez pas à nous contacter en cas de dégâts dans les poulaillers. Remplir ensemble une fiche de déclaration de dégâts permet de les chiffrer. C'est un de ces moyens qui permet d'argumenter pour maintenir cette espèce chassable.

Concernant le petit gibier, les bécasses ont été bien présentes la dernière saison. L'année pourrait même être qualifiée d'exceptionnelle !

Les mesures que la Société de Chasse a prises pendant plusieurs années visant à protéger le lièvre ont payé, puisque cette espèce signe son retour avec des observations courantes et récurrentes. Ainsi, de façon raisonnée, ponctuelle et encadrée, les chasseurs Lissacois peuvent désormais prétendre à prélever 1 à 2 individus sur le territoire chaque saison.

Nous ne vous parlerons pas des espèces perdrix et lapins que nous pouvons considérer comme disparues sur la commune. La disparition de ces 2 gibiers de base est, comme sur beaucoup d'autres sociétés, compensée par des lâchers de faisans. Nous sommes conscients que ce n'est qu'un pis-aller mais ils ont au moins le mérite de faire travailler les chiens. Toutefois, quelques faisandeaux sont signalés en certains endroits ce qui prouvent que certains arrivent à se reproduire.

Niveau réglementaire, cette année ce sont 6 chasseurs Lissacois qui ont suivi la Formation Décennale à la Sécurité. En effet, depuis l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020, tous les chasseurs de France doivent passer par une formation décennale de sécurité, qui est obligatoire pour pouvoir continuer à valider le permis de chasse, ces formations sont organisées par les Fédérations départementales. Les points abordés dans cette formation, concernent presque exclusivement la sécurité. Analyse et décryptage des principales causes d'accidents suivant les types de chasse et les topologies de terrains, le respect des angles de tirs, le maniement des armes, les munitions adaptées, et sur le partage de l'espace de la Nature avec les promeneurs. Les participants se sont félicités de cette bonne piqûre de rappel !

En vous souhaitant une excellente année,
la Société Communale de Chasse.

Un jardin retourné par les sangliers du côté du Pas Noir…

A.S.CHASTEAUX-LISSAC

2023 Année de transition

Débutée fin 2022, la transformation de l'AS Chasteaux-Lissac s'est concrétisée favorablement en 2023 bien au-delà des objectifs fixés. Un nouvel encadrement sportif, complété par le recrutement de joueurs déterminés, a permis à l'ASCL d'obtenir rencontres après rencontres des résultats décisifs pour le championnat. Les longs déplacements dus à la configuration de sa poule de compétition n'ont jamais affecté l'enthousiasme de nos joueurs..

Au niveau du Limousin, grâce aux bons résultats obtenus, l'ASCL a été retenue pour participer à la finale de terroir en Régionale 3 qui s'est tenue à Objat en mai 2023. Vainqueur devant l'équipe de Bellac, l'ASCL a remporté le premier bouclier de cette finale avec le titre de Champion de terroir.

En outre, ces mêmes résultats ont permis à l'ASCL d'intégrer au niveau national, le Challenge de France Régionale 3. Une malheureuse faute à la toute dernière minute de jeu a marqué la fin de cette belle aventure en quart de finale de cette compétition. Jamais auparavant, l'ASCL n'était montée à ce niveau de compétition nationale !

Après la pause de l'été, malgré une préparation entamée début août, les résultats de ce début de saison 2023/2024 ne sont pas à la hauteur des nouvelles attentes. Cependant nous sommes au milieu du gué et la saison est loin d'être terminée. Nos deux équipes n'ont pas encore dit leur dernier mot pour la phase des matchs retour.

A l'occasion de cette nouvelle olympique 2024, les joueurs, bénévoles, dirigeants et entraîneurs de l'ASCL adressent aux habitants de Lissac sur Couze et à leur famille, tous leurs meilleurs vœux de bonne santé et de bonheur.

Bonne année 2024.

Michel Kochanek, Secrétaire de l'AS Chasteaux-Lissac

Joueurs, bénévoles et dirigeants de l'ASCL—Saison 2023/2024

Equipe Vainqueur de la finale Terroir 2023

Ecole de Musique Intercommunale Vézère Causse

L' Ecole de Musique Intercommunale Vézère Causse est une école associative qui regroupe 8 communes: Chartrier, Chasteaux, Cublac, Larche, Lissac sur Couze, Mansac, Saint Pantaléon de Larche et Saint-Cernin-de-Larche. Elle est ouverte à tous et des tarifs préférentiels sont réservés aux habitants de ces 8 communes.

L'EMIVC propose un choix varié :
- Pratique instrumentale individuelle en batterie, clarinette, flûte traversière, guitare, basse, piano, violon, saxophone, accordéon chromatique et trompette.

- Cours collectifs avec la formation musicale (obligatoire pour la pratique de l'instrument), l'orchestre, la chorale, le groupe de musique actuelle.

Malheureusement, cette année, la classe d'éveil musical (enfants de 5 et 6 ans) n'a pas pu maintenir son ouverture au vu du faible nombre d'enfants inscrits...
Notre effectif est stable, 61 adhérents débutent cette nouvelle année musicale .
Nous rappelons que l'EMIVC est une école associative, gérée par des bénévoles, et à ce jour, nous avons besoin d'aide pour que l'école puisse perdurer... Le poste de président est vacant et nous recherchons activement de nouveaux membres!

A VOS AGENDAS : Concernant les dates clés de cette année, les festivités se dérouleront de la manière suivante (sous réserve de modifications et horaires à confirmer) :
- Mardi 13 février 2024, audition à la salle des fêtes de Chasteaux,
- Jeudi 14 Mars 2024, audition à la salle des fêtes de Cublac,
- Mercredi 10 Avril 2024, audition à la salle des fêtes de Saint Cernin de Larche,
- Samedi 1er Juin 2024, spectacle de fin d'année à la salle des fêtes de Saint Pantaléon de Larche .

Toutes ces manifestations sont gratuites et ouvertes à tous!!
N'hésitez pas à venir écouter nos jeunes.... Et moins jeunes musiciens !
Information et contact à : emicl19600@gmail.com

ASSOCIATION AMUZ

Adeptes de la Zumba depuis plus de 10 ans, nous avons voulu proposer à nouveau ce loisir qui allie danse, fitness, remise en forme en s'amusant. Chacun adapte ainsi son engagement en fonction de sa condition physique et en ressent vite les bénéfices. Lors de la formation « Zin » effectuée à Nice, l'évolution du label *@Zumba* nous a confirmé ce désir de partager et de faire aussi découvrir sa riche évolution. Les rythmes latino actuels s'enchainent et vous font oublier que vous dépensez autant de calories qu'un footing d'une heure. Souvent imitée, la Zumba reste encore novatrice dans la *Fit'dance* latino.
Rejoignez-nous vite pour transpirer en souriant.

COURS DE ZUMBA

tous les LUNDIS de 19h00 à 20h00
à LISSAC (Salle des fêtes)

Bienvenus aux débutants (Non sportifs) et à ceux qui veulent reprendre progressivement une activité physique en s'amusant.

N° de la présidente de l'association Amuz
Vanessa (Instructrice) : 06.62.84.20.65

CLUB LISSACOIS DU TEMPS LIBRE

Depuis 2019, nous nous retrouvons **tous les vendredis à partir de 14h30** à la salle des associations de Lissac (au dessus de la cantine), pour jouer à la pétanque quand le temps le permet ou à l'intérieur, à des jeux de société (jeux de cartes, de stratégie et de mots). La fin d'après-midi est souvent ponctuée d'activités "conviviales", à savoir apéro anniversaire, galette des rois, crêpes, beaujolais nouveau... Trois repas sont organisés pour l'AG, Noël et fin de saison. En 2023, quatre sorties ont été réalisées.

Repas de Noël 2022

Nous souhaitons que l'année qui commence vous apporte une santé de fer, un moral d'acier et plein de pépites. Plusieurs activités seront proposées. Ça vous tente ? Venez nous rejoindre.
Pour 15 € par an (tarif 2023-2024), vous avez la possibilité de passer un bon vendredi après-midi et quelques sorties dans l'année.
Appelez le 06 08 86 14 50.

Sortie à Hautefort et randonnée à Queyssac les Vignes

Les membres lors de l'AG 2023

ASSOCIATION DE DANSEURS « LA GAMBILLE »

Une Année de Réussite et de Convivialité
En septembre dernier, l'Association La Gambille de Lissac a entamé une nouvelle saison sous la houlette d'une nouvelle présidente, marquant un tournant enthousiasmant dans son histoire. Avec un éventail d'activités et d'événements diversifiés, nous avons su créer un espace accueillant et dynamique pour tous les passionnés de danse.
Parmi nos réalisations marquantes, notons nos portes ouvertes et notre traditionnel Bal Trad, ainsi qu'un spectacle privé qui a brillamment mis en valeur le talent et l'énergie de nos adhérents. Ces événements ont non seulement servi de vitrine pour notre Association, mais ont également contribué à tripler notre nombre de membres. Ce succès est le fruit d'un travail de fond axé sur la gentillesse et l'accueil chaleureux de chaque nouvel adhérent, créant ainsi un sentiment d'appartenance et de fidélisation au sein de notre communauté.
Nous proposons deux cours de danse par semaine, ouverts à tous, débutants comme confirmés. Ces moments de partage et d'apprentissage sont une invitation à briser l'isolement et à créer des liens, tout en se faisant plaisir.
Nous tenons à remercier du fond du cœur tous nos bénévoles, sans qui ces réussites n'auraient pas été possibles. Leur dévouement et leur passion sont les piliers de La Gambille de Lissac.
En cette nouvelle année, nous souhaitons apporter encore plus de dynamisme et de joie dans notre belle commune de Lissac sur Couze à travers nos animations dansantes et festives. N'hésitez pas à nous rejoindre, à participer ou simplement à venir nous encourager lors de nos prochains événements !
Pour plus d'informations, contactez-nous à : lagambilledelissac@gmail.com
Au nom de toute l'équipe et des adhérents de La Gambille de Lissac, je vous adresse nos meilleurs vœux pour 2024. Que cette année soit riche en paix, santé, amitié, et qu'elle vous apporte bonheur et épanouissement.
La Présidente de l'Association La Gambille de Lissac
Carmen IZART GOMEZ

ASSOCIATION « LA GAMBILLE » (suite)

Les membres de la Gambille réunis en décembre 2023

LES AMIS DU CAUSSE

L'association s'intéresse au patrimoine des communes du Causse de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne.
En 2023, Les Amis du Causse ont organisé de nombreuses activités dans les communes du Causse :
En janvier : La vie d'un paysan du Causse de 1850 à 1900 à Nespouls par Jean-Paul SERRE.
En février : L'arrivée de l'eau courante sur le Causse à Chartrier-Ferrière par Chantal EYMARD.
A Chasteaux, présentation des milieux naturels du Causse par Dominique Gaudefroy.
En mars : A Saint Cernin, conférence de Mme GUELY sur la captation des eaux de La Doux et l'adduction à Brive.
En avril : A Lissac, conférence sur le monde souterrain du Causse par Serge THENEZE et Claude MOURET.
A Saint Cernin : conférence sur la villa thermale gallo-romaine de Laroche par Chantal EYMARD.
Sortie à la chapelle Vielbans à Lissac par Noël CROUZEL.
En mai : Sortie à Belveyre.
Sur plusieurs mois : Exposition itinérante dans les communes du Causse sur le monde souterrain du Causse.
En décembre : théâtre à Nespouls par le club théâtre de St Cernin pour le patrimoine du Causse.
A Saint Cernin, Assemblée Générale des Amis du Causse.
L'entrée dans l'association est accessible à tous, l'adhésion est de 10€ par personne pour l'année. Un nouveau programme est fixé au moment de l'Assemblée Générale. Tout le monde peut l'obtenir sur demande auprès de l'association. Pour adhérer vous pouvez demander des renseignements à la Mairie de votre commune ou écrire à l'adresse suivante : chanteymard@gmail.com ou tél. 06 80 60 49 46

Les Amis du Causse remercient les municipalités des communes du Causse qui leur permettent de réaliser leurs activités en étant à l'écoute de leurs projets et en mettant à disposition la salle polyvalente ou d'autres salles de la commune.

Chantal EYMARD

CLUB DES AMIS DE LA BELLE ÉPOQUE

Le dimanche 10 décembre a eu lieu l'assemblée générale de l'association « Les Amis de la Belle Epoque ».
Le bureau et le conseil d'administration ont été renouvelés suite à la démission du Président Gérard Beffara et de la secrétaire Jacqueline Vignac. Christiane Louradour a présenté son bureau et son conseil d'administration et tous ont été approuvés à la majorité par les adhérents présents.

Le Bureau se compose ainsi :
Présidente Christiane Louradour
Vice-Présidents Fernand Delpeuroux, Bernard Delpy, Jean Verlhac
Président d'honneur Noël Crouzel, maire de Lissac
Trésorier Gérard Beffara
Trésorier adjoint Pascal Poilvet
Secrétaire Jean Picot
Secrétaire adjointe Yvette Poilvet et Vérificateur des comptes : Rose Marie Mioch

La journée s'est terminée par un repas offert à tous les participants. La nouvelle équipe reste à l'écoute de toutes les propositions pour de nouvelles activités au sein du club qui existe depuis 1979.

Pour tout renseignement et inscription vous pouvez contacter la Présidente au 06 83 06 17 26 ou par mail christianelouradour19@yahoo.com

Le nouveau bureau élu après l'AG du 10/12/2023

CLUB DES SPORTS NAUTIQUES DE BRIVE (CSNB)

Vous recherchez une activité mêlant effort physique, musique, plaisir et convivialité ?

Venez essayer l'AviFit au CSN Brive !

Oubliez les préjugés de la monotonie et de la dureté du rameur. La diversité et le bien-être sont au contraire garanties.
Il s'agit d'une activité basée sur des mouvements variés et sécurisés, dans un cour collectif d'Aviron Indoor. Le tout dans une ambiance rythmée au gré de la musique et du coach.
Quel que soit votre condition physique du moment, cette activité non-traumatisante est parfaitement accessible à tous.
Pas besoin d'être spécialiste de l'aviron, du débutant au plus aguerri, ces séances très complètes sont aussi un moment de partage et d'échange qui peuvent aussi se pratiquer en famille, jeunes ou moins jeunes : le mélange a du bon !
Pas de miroir et de soucis du paraître. On garde l'esprit du CSN Brive, on saupoudre d'un peu de musique, de bonne humeur et on mélange toutes les générations pour obtenir une ***activité physique*** (on travaille l'ensemble du corps, sans effet de choc), ***ludique*** (s'amuser est essentiel, performer est accessoire) et qui peut répondre à ***différents objectifs personnels*** : s'entretenir au niveau musculaire, souplesse et cardiaque, retrouver le goût de l'activité physique, perdre du poids… venir s'éclater pendant 1 heure avec ses amis ou en famille...

Nous vous donnons rendez-vous les mardis et (ou) vendredis soir, pour une séance AviFit !

Alors n'hésitez-pas : **VENEZ TESTER !!!**

La première séance vous est offerte !

Aviron Santé et Bien-Etre

Découvrez les vertus d'une activité de pleine nature, en groupe et dans la bonne humeur, pour maintenir votre état de forme, améliorer votre qualité de vie, et vous faire plaisir.
Venez découvrir l'aviron au CSN Brive !

L'Aviron, une pratique douce pour le bien-être !

Vous êtes en manque d'activités, à la retraite, diminué par l'effet de l'âge, la sédentarité, la maladie, le handicap, ou simplement en rééducation, à la retraite ou en arrêt maladie, alors venez découvrir les vertus de l'aviron pour retrouver un équilibre.
Un coach formé « Aviron Santé » vous accompagnera lors de vos séances, et mettra en place des séances adaptées.

Nous vous proposons tous les vendredis matin, une séance aviron santé bien-être, sur le plan d'eau du lac du Causse!

La première séance est offerte !!

Renseignements :

Club des Sports Nautiques de Brive
Port Lissac – 19600 Lissac sur Couze
Tel : 05.55.24.51.58 http://www.csnbrive.fr/

Association des Parents d'Elèves (APE)

Notre association a pour mission d'offrir aux enfants des écoles du RPI Lissac sur Couze-Saint Cernin de Larche des activités et des sorties. Nous organisons durant l'année, diverses manifestations nous permettant de récolter des fonds, toujours dans un esprit ludique et convivial :
Lors de l'année 2022-2023 nous avons organisé ou participé à de nombreuses actions :

- **En avril :** Goûter du carnaval offert à tous les enfants des écoles.
- **En juin :** Organisation de la fête des écoles au lac du causse avec spectacle des enfants, repas et kermesse.

Un Merci aux parents qui ont répondus présents à notre repas et ont pu profiter d'un temps convivial ensemble (pétanque, ventre y gliss, grimpe arbre …)

- **En août :** Participation à la guinguette à la plage du moulin au lac du causse.
- **En Décembre :** Achat de Livres pour le Père Noël des écoles et goûter offert pour cette occasion.
- **En Décembre :** Vente de chocolats « La mélodie des saveurs »et de sapins.
- **En Décembre :** Chants de Noël réalisés par les enfants avec moment festif autour d'assiettes charcuteries/ fromages.

Grâce à la participation des parents, la générosité de nos partenaires et au soutien des municipalités, nous avons pu participer à divers actions menés par les écoles.
Nous poursuivons nos actions avec bureau suivant :

Présidente : Adeline Minot
Vice-Président : Jérôme Leblanc
Secrétaire : Aurélie Ourdas
Vice secrétaire : Aurélie Bertolotti et Lauriane Dominique
Trésorier : David Pujol
Vice trésorier : Anthony Lafont

On compte sur vous pour nous suivre dans nos actions et venir nombreux lors de nos manifestations !!!
Abonnez-vous à notre page Facebook pour avoir toutes nos actions.
https://www.facebook.com/ape19

Nous tenons aussi à remercier toutes les personnes qui s'investissent à nos manifestations et invitons toutes celles qui le souhaiteraient à se joindre à nous !

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle Année 2024 !

Adeline MINOT (Présidente)
Contact par mail : adeline.minot@gmail.com

Fête de l'école en juin

Chorale de Noël

COMITE DES FÊTES DE LISSAC

Comité des Fêtes Lissac sur Couze

Comme toujours le Comité des Fêtes était présent toute l'année. Sa formidable équipe de bénévoles, qui n'ont pas ménagé leurs efforts, ont organisé tout au long de la saison, des activités pour les Lissacois.
Tout d'abord le marché gourmand sur le parking du moulin le 24 juin dans la chaleur et un temps magnifique au bord du Lac du Causse. La soirée fut animé par le duo Terry & Sussie et la foule était au rendez-vous ; ce qui a ravi les producteurs présents.

Au cours du mois de juillet, nos bénévoles ont assuré le temps d'une soirée, la buvette aux Guinguettes du Causse animées par l'Office de tourisme de Brive.

Guinguette

Marché gourmand

Le point central de l'été, a été marqué traditionnellement par les 3 jours de la fête votive du 4 au 6 août, journées durant lesquelles les spectacles et animations se sont succédés à un rythme effréné.

<u>Vendredi soir</u>: Ardoises Gourmandes et frites animé par Momo

<u>Samedi après-midi</u> : 4ème Course de caisse à savon *(photo ci-contre)* dans la descente infernale vers le parking des Peupliers. Les pilotes ont pu s'affronter avec leurs superbes bolides dans un cadre magnifique. En soirée grillades, frites…et ambiance tardive avec le super groupe ALOHA de Limoges.

<u>Dimanche</u> : Traditionnel vide grenier, les exposants venus nombreux, ont animé notre magnifique bourg durant toute la journée. Cette année le Comité des Fêtes a opté pour le changement du traditionnel repas dans la salle des fêtes qui coupait un peu la fête en deux parties, par une restauration au format Food trucs (locaux) dans une ambiance guinguette collée aux animations de la fête. Ce format a ravi une foule venu en masse donnant des sueurs à nos bénévoles sur le front. La soirée fut animée par un théâtre de rue TOUT EST PERMIS et un spectacle enflammé SCINTELLEMENT OBSURS. Cette année, la météo nous a permis de tirer le magnifique feu d'artifice proposé par la Mairie qui fut suivi de l'After dansant avec DJ DAVE.

Fête votive du mois d'août

Rando nocturne

Ces 3 jours de fêtes ont été une véritable réussite et je remercie encore une fois tous les bénévoles pour leur travail et implication.

Cette belle année, s'est terminée avec notre randonnée nocturne le samedi 25 novembre sous une météo clémente.
Le Comité des Fêtes, toujours actif, vous remercie de votre participation et vous attend nombreux en 2024 pour de nouvelles aventures Lissacoises. N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux pour connaître nos animations. FACEBOOK.COM/COMITEDESFETESDELISSAC

<u>Le Président</u> LEITE Rolland

CEREMONIE DU 11 novembre 2023

Tous les participants à la cérémonie du 11 novembre

Une cérémonie commémorative a été organisée à Lissac le 11 novembre dernier pour célébrer le 105ième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, mettant fin à la première guerre mondiale. Cette cérémonie a été marquée par le dépôt de gerbe et des bougies du Souvenir Français (bougies déposées par de jeunes lissacois), la lecture des discours officiels et de l'appel des 36 noms des « Morts pour la France » gravés sur le monument aux morts de Lissac. Ont aussi été cités les noms des soldats français décédés en opérations extérieures lors de cette année. Simon DIZ, jeune lissacois, a porté pour la première fois le drapeau de la Commune.

La manifestation s'est terminée autour du verre de l'amitié. A noter qu'une collecte en faveur du Bleuet de France a été effectuée à l'occasion de cette commémoration. La somme de 92,5 € a été récoltée et versée à cette association nationale.

INAUGURATION DE LA PLAQUE EN MÉMOIRE DE Mme DOUME

Le samedi 16 octobre dernier a eu lieu le dévoilement de la plaque en mémoire de la défunte Mme Marie-Thérèse DOUME, qui a fait don d'une ancienne chapelle privée datée de 1788 à la commune de Lissac. A l'origine, elle appartenait à la famille Vielbans de Gramond, puis à la famille Dupuy et enfin à la famille Doume (exactement de 1855 à 2019). Le bâtiment devint une grange agricole aux 19ème et 20ème siècle et sa fonction de chapelle tomba dans l'oubli. En 2019, la commune a accepté ce don et a entrepris quelques travaux de restauration et de mise en valeur du bâtiment construit en pierre locale de Grandmont et recouvert en ardoises de Corrèze. Le but étant de préserver ce petit patrimoine rural, de le transmettre aux générations futures et d'y organiser à l'avenir par exemple des expositions culturelles. Dans le cadre des journées du patrimoine 2023, il a été proposé au public de le découvrir. La plaque en mémoire de la généreuse donatrice a été inaugurée par Mme MATHOU, représentant la famille, et le maire de Lissac, Noël CROUZEL, en présence du conseil municipal et d'habitants de la commune.

Chapelle VIELBANS - Dévoilement de la plaque par Mme MATHOU et le maire

APPLICATION INTRAMUROS

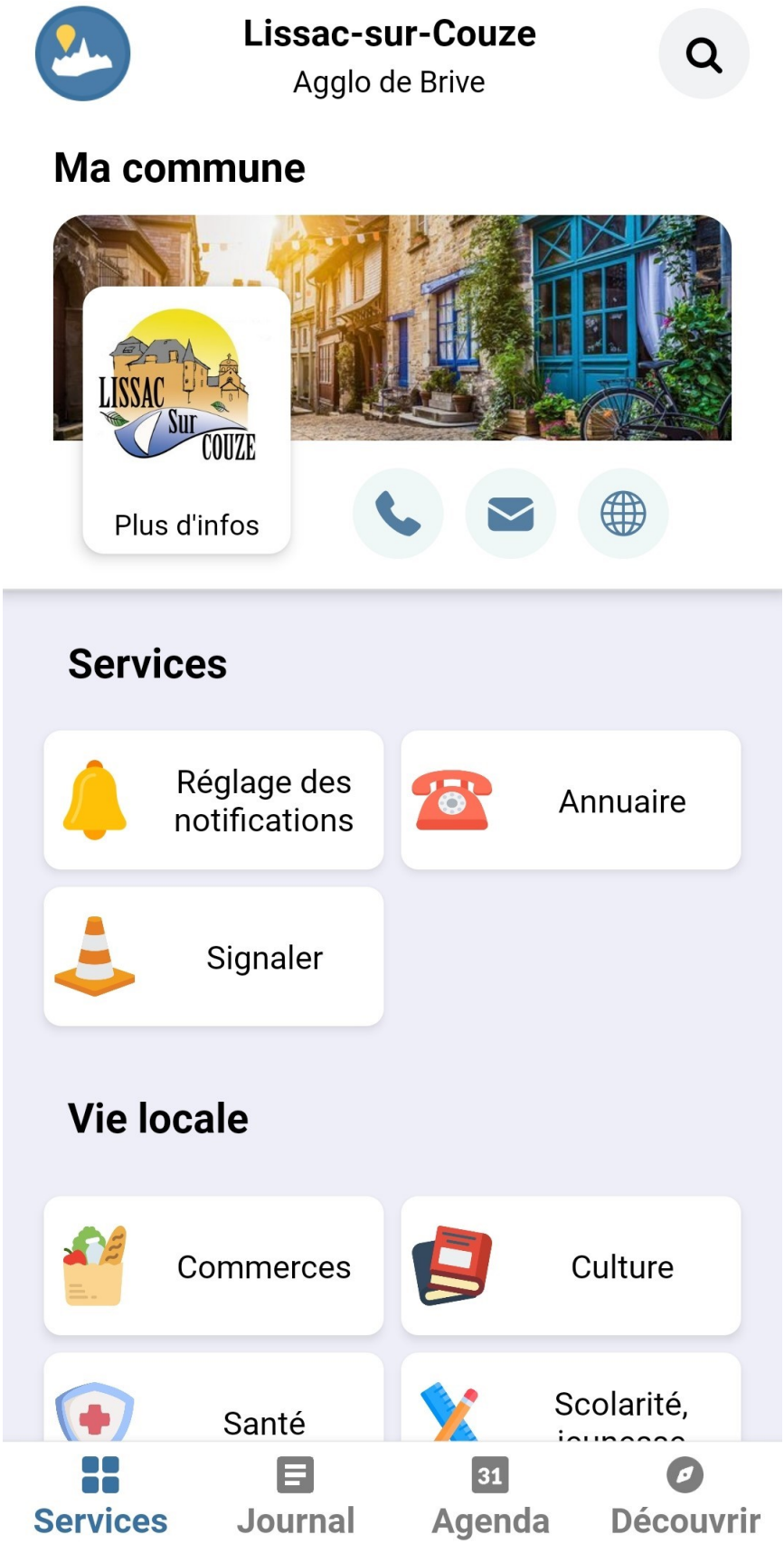

La commune de Lissac sur Couze a décidé de se doter de l'application Intra Muros afin de communiquer de façon moderne et interactive avec ses habitants.

Cette application est à télécharger gratuitement sur vos smartphones.

L'administré voit en priorité les événements de sa commune. Il va également pouvoir découvrir les événements des communes adhérentes autour de lui. Il accède à tout son bassin de vie.
Le but de l'application est :

- S'informer, être informé
- Recevoir des alertes
- Découvrir son territoire
- Signaler un problème
- Participer à un sondage
- Proposer des idées

Cette application en lien avec notre site internet www.lissacsurcouze.fr nous permettra de communiquer de façon plus rapide et plus moderne.

Vous pouvez d'ores et déjà la télécharger depuis l'App Store ou le Google Play.

Les membres de la commission communication doivent suivre une formation en janvier et nous pensons que l'application sera effective courant février.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Connaissez-vous L'OYAS ?

L'OYAS est un réservoir d'eau en terre cuite utilisé depuis des millénaires !

Elle permet de réduire les arrosages de 70%, ainsi que l'évaporation de l'eau. C'est un outil idéal pour le potager, les jardinières....

On plante les plants autour de l'oyas pour que les racines se servent en eaux.

Pour l'utiliser dans vos jardins, pas besoin de neuf. Vous connaissez l' UPCYCLING ?
Vous avez très certainement vu ou entendu parler de ce mot anglais dans la presse ! L'upcycling a pour but de détourner l'usage même d'un produit, pour lui donner une seconde vie et lui éviter de finir dans la benne.
Et bien pour fabriquer une Oyas, rien de plus simple que de réutiliser les pots en terre cuite (la plante puisera l'eau au fur et à mesure de son besoin). On rebouche le fond du pot avec un bouchon en liège et on lui met comme couvercle une simple assiette à l'envers. Le tout peut se trouver en boutique SECONDE MAIN (Ressourcerie, Emmaüs, Secours populaire, ...).

Et pour finir, le reste de votre tonte fera un joli paillage contre évaporation de l'eau. En rajouter autant que nécessaire.

Exemple : avec un pot en terre de 24 cm de diamètre, vous pouvez alimenter 5 plants de tomates. Prévoir de remplir d'eau l'Oyas tous les 5 à 7 jours. Vérifiez régulièrement le niveau d'eau à l'intérieur du pot afin qu'il n'en manque pas.

Une astuce : adaptez la taille du pot en fonction de vos plantations. Pour rappel, en seconde main c'est mieux, le pot est de suite fonctionnel. Les neufs, il faut les poncer un peu avec du papier de verre.

Vous pouvez également recycler les briques a vin cylindriques en terre cuite. Elles sont plus hautes, donc plus faciles à mettre dans les petits espaces. Dans ces espaces, le volume d'eau consommé est d'environ 700ml tous les 4 jours.

Bien sûr l'utilisation de l'eau de pluie est à privilégier.

Bon jardinage.

Voilà une belle manière d'économiser l'eau pour nos potagers, jardinières et cultures en pots....!!!

HISTOIRE LOCALE

Nicolas Joseph GODIN DE LEPINAY, colonel en retraite, a été maire de la commune de Lissac de 1826 à 1854. Durant ses mandats, celui-ci fut amené à faire office de « juge de paix ». Il a pris les dépositions de citoyens au sujet de différents entre voisins, vols …etc…, textes rédigés sous forme de procès-verbaux. Ils donnent une idée de la vie dans nos campagnes durant la première moitié du 19ème siècle, et plus précisément entre les années 1831 et 1847. Conflits de voisinage, menus larcins, vols de récoltes … sont le reflet d'une époque, un peu plus de quarante ans après la période révolutionnaire. Nous sommes sous la Restauration et plus particulièrement durant la Monarchie de juillet, sous le règne de Louis-Philippe.
La plupart de ces récits ont été rédigés au château de Mauriolles (ou Moriolles – orthographe utilisée par l'auteur), c'est-à-dire au domicile du maire.
Les manuscrits originaux étaient conservés à la mairie de Lissac jusqu'à la fin du 20ème siècle dans un registre relié. Ils furent ensuite déposés aux Archives Départementales de la Corrèze.

Eléments de la biographie de Nicolas Joseph GODIN DE LEPINAY :
Colonel d'état major – Membre du conseil général - Chevalier de la légion d'honneur
Il est le gendre de Louis Ernault des Brusly qui fut aussi maire de Lissac.
Nicolas Joseph GODIN DE LEPINAY est né à Lorient le 26 octobre 1777 et mort à Lissac le 14 avril 1854, fils de Joseph et de Charlotte Anastasie de Grassy. Il se marie à Lissac en 1817 à Rose Victoire Ernault des Brusly, famille résidant à Mauriolles Bas.
Il est le père adoptif de ses neveux, dont l'ingénieur Nicolas Adolphe GODIN DE LEPINAY.
C'est durant son mandat, en 1830, qu'il fit procéder à la reconstruction du clocher de l'église tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Ci-dessous un extrait in extenso de ces cahiers racontant une destruction de récolte dans des vignes du secteur de Grandmont.

Dévastation de vignes à Grandmont
L'an 1832 le 13 du mois de juin nous Godin de Lépinay Nicolas Joseph, colonel retraité, officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de Saint-Louis, maire de la commune de lissac, ayant appris hier au soir à Brive par le sieur Delmond Pierre du village de Grandmont qu'il venait d'être instruit que des vignes de cette partie de la commune avait éprouvé des dégâts considérables, nous nous y sommes transportés ce matin, aussitôt que la pluie a pu permettre de traverser ces vignes, et après avoir parcouru toute cette partie qui avait souffert, avoir vérifié des traces constamment retrouvées malgré la pluie qui les avait altérées et d'autres traces récentes des propriétaires qui étaient venus reconnaître le dégât.
Accompagnés des sieurs François Serre et Louis Chantala, nous avons reconnu par la direction continuellement retrouvée de la trace de deux personnes ayant des souliers de paysans, une dont le pied était large et long, l'autre plus petit et étroit, que nous étions sur la route suivie par les dévastateurs qui se sont continuellement attaqué aux jeunes vignes, négligeant les vieilles ou de peu de valeur et n'indiquant leur passage à travers celles-ci que par quelques cassures des pousses, sans s'écarter de leur direction.
Il nous a paru encore que ce dégât avait été fait avec des bâtons (peut-être des fléaux) dont on frappait les ceps, ce qui cassait les pousses actuellement fort tendres.
Des vignes ont été épargnés entièrement et dans la même pièce, comme exprès, d'autres n'ont été frappées qu'en les traversant ; d'autres enfin ont été suivies razes par razes avec acharnement.
Nous allons décrire cette marche telle que les traces nous la font présumer.
Sous Grandmont Haut, sur le revers de la montagne qui regarde Pugibert (Puyjubert), et à la limite de cette commune avec Larche se trouve un petit chemin allant à la Rétaudie, un peu plus haut, un autre chemin de servitude parallèle d'abord, suit la montagne et se dirige vers Froidefond. Ils sont coupés à angle droit par le chemin de Grandmont Haut à Pugibert et à Larche ; entre ces trois chemins est un vignoble considérable.
Du chemin supérieur qui ceint la montagne et par une trouée de la haie se trouve la première trace de l'entrée de deux hommes dans une vigne appartenant à M. Laporte de Lissac, ils l'ont un peu descendu en frappant à droite et à gauche puis se jetant sur leur droite, l'ont traversé ainsi que celle de Puybaret dit le Redon et celle de Clamadier François pour arriver à celle de Labrunie qu'ils ont également prise en travers jusqu'à celle du sieur Souffron dont ils ont suivi la limite en descendant pour y entrer qu'à quelques pieds du bas pour arriver à une trouée de la haie inférieure qui entoure tout ce vignoble, d'où ils ont dû sortir dans le chemin limite de la commune et où ils se trouvaient à trois ou quatre pas du chemin de Grandmont à Pugibert et Larche.
Ici le dommage n'est pas considérable, les vignes de monsieur Laporte de Lissac et de Labrunie sont celles qui en ont le plus souffert, ayant été parcourues plus en longueur qu'en largeur et elles sont toutes étroites. (Nota tout ce vignoble est entouré d'une haie, mais les parcelles ne sont séparées que par de légères rigoles).
Il paraît que les dévastateurs arrivés à ce chemin l'ont quitté pendant quelques pas celui de Pugibert à

HISTOIRE LOCALE (suite)

Grandmont Haut, car nous retrouvons leur entrée à leur gauche dans la petite vigne de Chantala dit Larmande où ils n'ont fait que peu de mal en la traversant pour en sortir par un coin le long d'un petit ravin entre une pièce de froment et un bois taillis et ont fait un petit détour pour monter dans une vigne de Labrunie, le long d'un pacage qu'ils auraient dû suivre, pour la longer toujours en abattant jusqu'à l'autre extrémité ; delà ils sont entrés dans une plante du sieur Lajugie qu'ils ont parcourue par une trace seulement jusqu'au pré du même propriétaire en passant de l'autre côté dans une autre vigne au même, ils l'ont remonté toujours par une trace d'abattage jusqu'à celle de monsieur Chamaillard travaillée par Louis Chantala où ils ont fait beaucoup de mal, et continuant, sont arrivés à celle de Chantala dit Larmande, qu'ils ont saccagée et par un crochet en remontant, ont attaqué celle de la veuve Pailler, puis redescendu sur celle de Louis Chantala, l'ont traversée en faisant quelque mal et sont sortis dans le pré de la veuve Deviers pour rejoindre la vigne de Delmond Pierre, qu'ils ont passé ainsi qu'une autre de la veuve Pailler en laissant des traces de leur route pour arriver dans une grande et vieille de la veuve Lachèze ; ils en ont parcouru une grande partie sans faire de dégâts pour descendre à un petit goulet de meilleure qualité où ils ont cassé dans un assez grand cercle, puis sont sortis dans le chemin de Grandmont Bas à Pugibert.

Ici on perd leur trace, mais on reconnaît bientôt leur passage dans la vigne de Dupuy Guillaume, seule et écartée le long d'un chemin qui, embranché de celui où ils sont sortis, va chez Madame Dumeyrat et à Langlade.

Cette vigne d'à peu près 33 ares longe ce chemin ; ils y sont entrés par un coin et ressorti par l'autre également sur le chemin après avoir décrit un grand arc de cercle pour un grand ravage.

Ici leurs traces se perdent quoique nous ayons constaté des dégâts ailleurs et plus loin. Une vallée prenant de Puymèges sur la Nadalie, sépare ce point de celui que nous avons visité et du domaine de Madame Dumeyrat.

Du hameau habité par les métayers de Madame Dumeyrat, part un petit chemin sur Lissac ; il passe par une carrière exploitée par Delmond, Chantala et Treuil ; au-dessous sont des vignes, terres et prés, au-dessus des bois de châtaignier. Ayant vérifié des dommages considérables, nous avons dû chercher l'arrivée et la sortie des malveillants sur ce point, quelques traces de pas, les déclarations de celles vues que nous rapporterons après, nous ont fait penser qu'on est entré près de la carrière par le bois des héritiers Rebière dans la vigne de Puybaret, gendre Feydel, jusqu'à un cerisier, d'où on a passé en cassant quelques ceps et en retournant en arrière dans une pièce de pommes de terre à Jacques Puybaret de Flayac, puis en haut de la vigne dudit laboureur du Chauzanel où l'on a fait des dégâts dans deux razes et le plus dans la raze supérieure, enfin on est entré dans la vigne de Serre François par le haut et une partie plantée il y a douze ans, peu de mal, mais arrivé à la partie plantée il y a six ans qui la suit, on s'y est acharné, et toutes les razes ont été suivies avec le plus de dégâts possibles, on a épargné le reste de la vigne qui est vieille, et chose remarquable, c'est qu'une partie de cette vigne de six ans a été vendue il y a environ un an à Delclaux, que la séparation n'est faite que par un espèce de rang de moellons de quelques pouces de haut, qu'on a scrupuleusement suivit cette limite sans faire le moindre dégât à Delclaux et ravageant entièrement celle de Serre.

Si on réfléchit à la direction suivie depuis Grandmond, il devient facile à croire que les mêmes hommes ont traversé le ballon pour passer de l'autre côté sous Puymèges, mais les traces des pas ne sont plus les mêmes, et il faut abandonner cette idée.

Depuis Grandmont jusqu'au vallon, toujours deux espèces de pieds chaussés de souliers, un grand large, l'autre plus petit et étroit ; un sans clou, l'autre avec un rang de petits clous autour, sur une seule forme et ayant le bout rond ; c'est ce que déposent Louis Chantala, Marie Leygonie veuve Pallier, Guillaume Dupuy et le jeune Lachèze qui ont vu les traces des pas avant la pluie. C'est aussi ce que nous avons reconnu excepté la marque des clous qui ne se voyait plus.

De l'autre côté du vallon, vers la vigne de Serre François, Louis Chantala et la femme Puybaret née Feydel, déclarent avoir remarqué deux traces de pas, un soulier plus grand ferré à quatre rangs de petits clous sur deux formes, et à bout carrés. La seconde trace plus petite, sans clous, bouts carrés et aussi sur deux formes.

J'ai trouvé plusieurs marques assez bien empreintes, elles portaient neuf pouces onze lignes sur trois pouces trois lignes, bouts carrés sur deux formes, on ne reconnaissait plus les marques de clous.

De tout quoi avons rédigé le présent procès-verbal, les jours, mois et an que dessus pour être adressé à M. le Procureur du Roi près le tribunal civil de Brive pour servir ce que de raison.

ETAT CIVIL 2023

Naissances

21 janvier	Ewen GASQUET de Julien Gasquet et Maryreine Le Clanche, domiciliés 1771 route de Brive
11 mars	Clément CARROUÉ de Bruce Carroué et Elodie Calheiros, domiciliés 360 route des Hameaux
26 juin	Hanaé PRADES de Rémi Prades et Sarah Eclercy, domiciliés 556 route du Peuch
1er juillet	Liam SERRE LEVET de Johan Serre et Sophie Levet, domiciliés 288 route des Hameaux
25 sept.	Enola BOUCHER de Adrien Boucher et Vanessa Elie, domiciliés 403 chemin de Froidefond Bas

Mariages

26 août	Dominique BÉLAIR et Marie-Claire VALADE, domiciliés au Bourg

Décès

26 janv.	M. Serge LIABOT, 69 ans, domicilié au 115 chemin du Clauzel
2 avril	Mme LOURADOUR Marie-Louise, née FOUJANET, 97 ans, domiciliée au Peuch
10 juillet	M. VEYSSET Marcel, 88 ans, domicilié au Mas
01 oct.	M. GUÉRY Guy, 90 ans, domicilié au Moulin de Lissac
01 nov.	Mme VIEILLEFOSSE Madeleine, née BÉTAILLE, 91 ans
15 déc.	Mme ASKRI Véronique, née LUGAND, 58 ans domiciliée au 235 rue du Coustal Haut
31 déc.	M. GILLET Louis, 95 ans, domicilié au Peuch

AGENDA 2024

INTER-ASSOCIATIONS

17 février	Repas de Carnaval
22 décembre	Goûter de Noël

CLUB « LES AMIS DE LA BELLE ÉPOQUE »

10 mars et 13 oct	: Repas
17 et 18 août	Foire aux vins
8 décembre	Assemblée générale

COMITE DES FÊTES

22 juin	Marché gourmand
2 au 4 Août	Fête votive
16 novembre	18ième Rando nocturne

FNACA

21 janvier	Repas choucroute
24 mars et 25 août	: Repas
1er décembre	Assemblée générale

SOCIETE DE CHASSE

6 avril	Repas « chevreuil »
1er juin	Soirée grillades

LA GAMBILLE

4 février	Thé dansant
25 mai	Soirée dansante

Manifestations annoncées sur le site du lac du Causse :

18-19 Mai : Championnats de France Scolaires d'Aviron (UNSS et FFSU)
15-16 Juin : Championnat Interrégional d'Aviron Jeunes J14, J15 et J16
23 juin : Fête de l'école
28-29 sept. Championnat de Triathlon
4-5 et 6 Octobre : 3èmes Régates Internationales Masters d'Aviron de Brive

MAIRIE

Heures d'ouverture :
Lundi : 8h/12h - 14h/18h
Mardi : 8h/12h
Mercredi : 8h/12h - 14h/18h
Jeudi : 8h/12h
Vendredi : 8h/12h - 14h/17h

Tél. : 05.55.85.33.21

Site Internet :
www.lissacsurcouze.fr

Adresse électronique :
mairie@lissacsurcouze.fr

L'Agence Postale Communale est ouverte aux mêmes heures que la mairie.

Mentions légales :
-Bulletin municipal de Lissac
-Périodicité : annuelle
-ISSN : S/O
-Date de parution et de dépôt légal : Janvier 2024
-Imprimé par Les Imprimeurs Corréziens 19100 Brive
-Rédaction et photos effectuées par nos soins
-Directeur de la publication : M. le Maire de Lissac